

l'écho Remaudiérois

MAI
2021

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



PREMIER
BAIN DE SOLEIL !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal
du 30 mars 2021

PAGE 4

ZOOM sur les élections régionales
et départementales 2021

PAGE 7

LA MIE INTERCOMMUNALE

La Mission Locale du Vignoble
Nantais, Jeunes 16-25 ans

PAGE 9



Edito

Malheureusement, les conditions sanitaires actuelles obligent encore certaines associations de notre commune à annuler leurs événements prévus sur ce mois de mai. La randonnée du 08 mai organisée par l'association « les chemins de traverse » et le vide grenier du comité des fêtes prévu le 09 mai ne pourront donc pas avoir lieu. La commémoration du 08 mai sera quant à elle maintenue mais non ouverte au public.

Nous espérons tous retrouver au plus vite une vie « normale » et que notre commune récupère son dynamisme grâce à toutes les manifestations organisées par les associations.

Pour vous aider à patienter et pour le faire le plein de bonne humeur, n'hésitez pas à aller vous balader le long de la promenade Dany Laurent où il fait bon vivre pour les habitants. La crise sanitaire ne semble pas les affecter et quatre nouveaux nés sont venus renforcer l'effectif !



Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
Tél. 02.40.33.72.30
www.laremaudiere.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h30 / 15h à 19h
Mercredi & jeudi : 9h à 12h30
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h

**Numéro astreinte week end
et jours fériés : 07 57 42 65 82**

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés en mai 2005 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents (en cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal).

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI

En raison de la crise sanitaire et de la réglementation actuelle, la cérémonie ne pourra pas avoir lieu dans les conditions habituelles. Elle se tiendra dans un format restreint et ne sera pas ouverte au public.

LA VACCINATION DES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 75 ANS

Les membres du CCAS ont pris contact avec les 49 personnes âgées de plus de 75 ans de la commune pour les inciter à se faire vacciner.

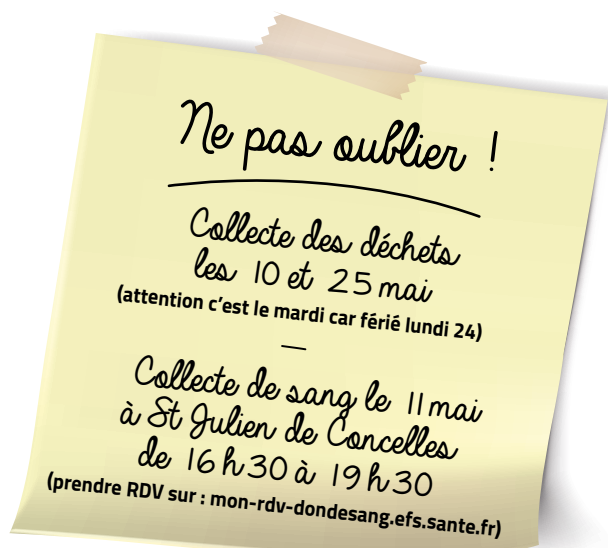
33 personnes sont en cours de vaccination ou sont déjà vaccinées (8 d'entre elles ont profité du service de la mairie pour obtenir leur RDV au centre de vaccination de Vallet).

11 ont refusé le vaccin soit pour motif médical (5), soit pour motif personnel (6) et 5 ont souhaité un délai de réflexion.



ROMAIN CHEREAU

Depuis le 1^{er} mars, un nouveau visage sillonne les rues de notre commune. Il s'agit de Romain CHEREAU venu compléter l'équipe du service technique avec Sylvain MOREAU.



ETAT CIVIL NAISSANCE

▪ Ezra **DUCHEMIN**

3, rue d'Anjou

Né le 29 mars 2021

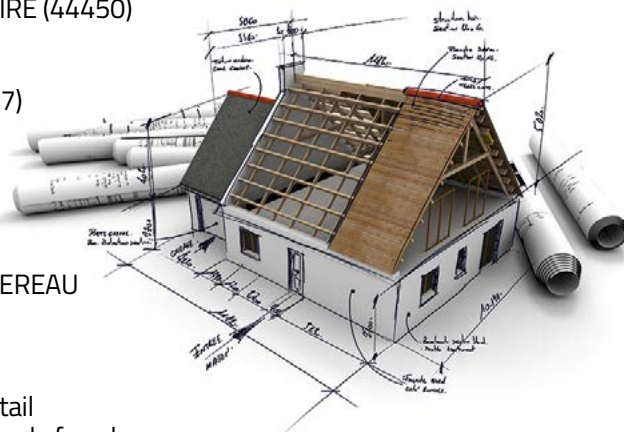
Urbanisme : Demandes déposées en mairie

Permis de construire :

- M.ANGELICO-CORREIA Yoan – 1, rue des Tilleuls/ DIVATTE-SUR-LOIRE (44450)
Construction maison individuelle/Lotissement « La Croix-Bigeard »
- M.LIVET Christopher – 480, Route de Clisson (VERTOU)
Construction maison individuelle/Lotissement Croix-Bigeard (Lot n°7)
- M. et Mme MOUPELLÉ Vincent – 15, La Veltière (LIGNÉ)
Construction maison d'habitation/Lotissement « Croix-Bigeard »

Déclaration préalable :

- M.DENIS Yves-Marie – 10, rue des Fritillaires – Clôture
- Mme CHARBONNEAU Emilie – 1, rue de La Loire/LE LOROUX-BOTTEREAU
Clôture /3 impasse Dionysos (lotissement Croix-Bigeard)
- M. et Mme BOCHEREAU Laurent – 244, le Pré Bourneau - Véranda
- M.LELORE Florian – 108, La Richaudière – Clôture
- M.DOUILLET Samuel – 60, La Petite Giraudière – Clôture + pose portail
- M. et Mme AMELINE Antoine – 11, rue de La Fontaine – Modification de façade
- M. SIMON Kévin – 103, Le Moulin de Sainte-Catherine – Remplacement d'une porte de garage
- SYDELA – Rue Roland Garros/ORVAULT (44701) – Création poste de transformation/Rue du Soleil Levant
- M.COISNON Freddy – 107, La Richaudière – Clôture



Les crampons sont strictement interdits sur le city stade !

Petit rappel de cet article sur le règlement d'utilisation du terrain multisports.

Merci à tous les utilisateurs du city stade de respecter cette règle.
Les chaussures de football à crampons endommagent le sol.

DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 mai 2021 pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin de juin à : communication@laremaudiere.fr.



INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2021

1/ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire a informé de la démission de Mme FLEURY et Monsieur MARTIN. Suite au refus de Mme QUOIT de prendre les fonctions de conseillère municipale, Madame le Maire a installé à effet immédiat M. VALLEE Frédéric et Mme VALLEE-ANCEAU Fabienne dans leurs fonctions de conseillers municipaux

2 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Compte de gestion 2020 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part de fonctionnement affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	331 170,38 €	281 170,38 €	209 498,44 €	259 498,44 €
Investissement	222 842,83 €	-	- 31 275,60 €	191 567,23 €
TOTAL	554 013,21 €	281 170,38 €	178 222,84 €	451 065,67 €

Comptes administratifs 2020 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

		DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	676 288,25 €	885 786,69 €	209 498,44 €
	Investissement	499 228,99 €	467 953,39 €	-31 275,60 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement	-	50 000 €	50 000 €
	Investissement	-	222 842,83 €	222 842,83 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	676 288,25 €	935 786,69 €	259 498,44 €
	Investissement	499 228,99 €	690 796,22 €	191 567,23 €
Balance des restes à réaliser	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	166 947,89 €	197 373,33 €	30 425,44 €

ZOOM SUR
LES PRINCIPAUX
CHIFFRES À RETENIR

178 223 €

RÉSULTAT DE
CLÔTURE 2020

128 554 €

DÉPENSES
ÉQUIPEMENTS 2020

10 287 €

SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2021

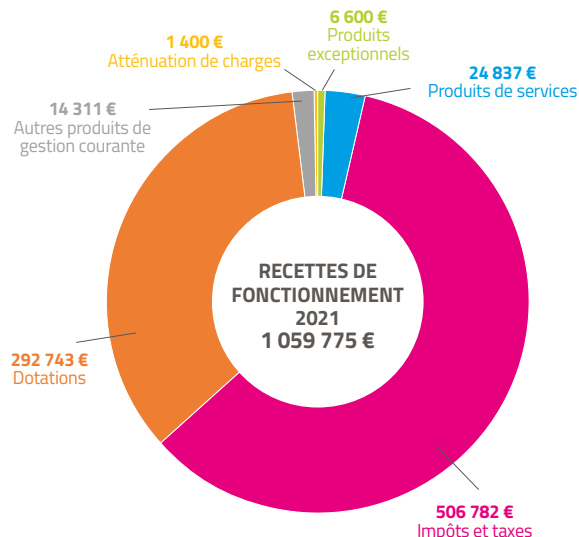
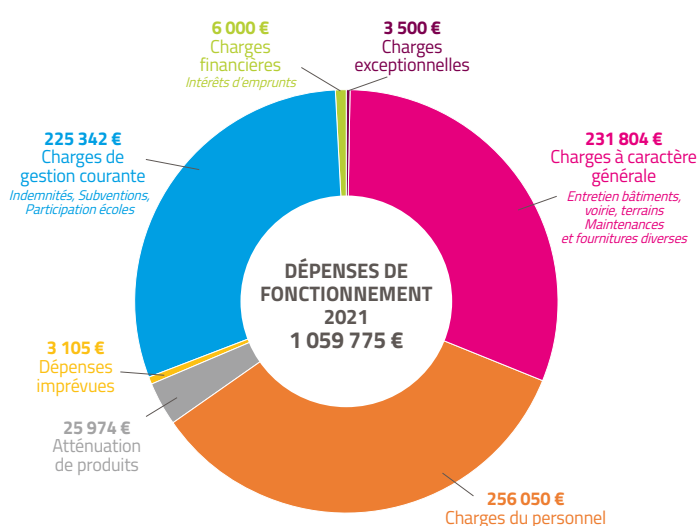
21,59%

TAUX FISCALITÉ
FONCIER BÂTI 2021

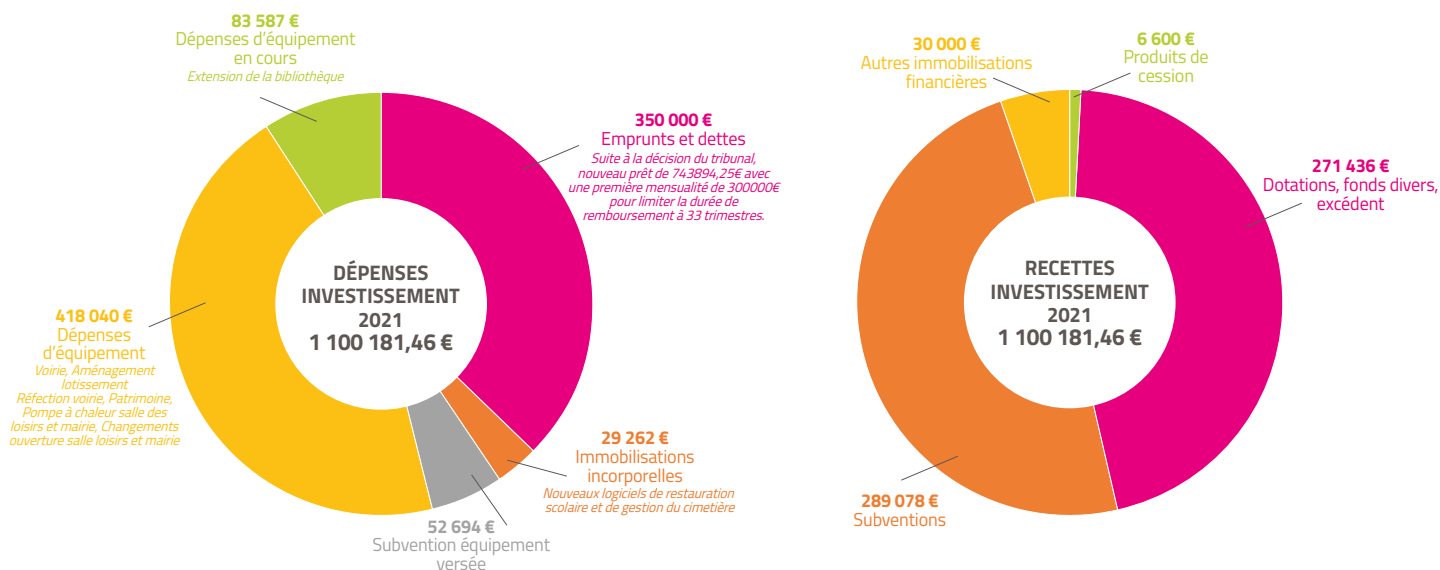
50,60%

TAUX FISCALITÉ
FONCIER NON BÂTI 2021

Budget primitif 2021 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions



INFORMATIONS MUNICIPALES



3 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA CROIX-BIGEARD »

Comptes de gestion 2020 adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	144 127,80 €	- 131 985,17 €	12 142,63 €
Fonctionnement	-	-	-
TOTAL	-	- 131 985,17 €	12 142,63 €

Comptes administratifs 2020 adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

		DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	141 215,11 €	141 215,11 €	0 €
	Investissement	141 214,37 €	9 229,20 €	- 131 985,17 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	144 127,80 €	144,127,80 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	12 142,63 €

Affectation du résultat adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

▪ Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 :

-131 985,17 €

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 : 12 142,63 €

▪ Affectation : le solde d'exécution de la section d'investissement est reporté au R001

« solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 12 142,63 €

Budget primitif 2021 adopté par 12 voix pour et 2 abstentions

Fonctionnement

Dépenses 1 206 437,54 €

Recettes 1 206 437,54 €

Investissement

Dépenses 912 536,17 €

Recettes 912 536,17 €

4/ VENTES DE TERRAINS LOTISSEMENT CROIX BIGEARD

adoptées à l'unanimité

- Terrain lot n°4 - Vente à Mr et Mme MOREAU Yohann pour un prix de 69 690 € TTC

- Terrain lot n°5 - Vente à Mr et Mme MOUELLE pour un prix de 65 895 € TTC

- Terrain lot n°6 - Vente à Mr ANGELICO Yohann pour un prix de 58 650 € TTC

- Terrain lot n°7 - Vente à Mr LIVET Christopher pour un prix de 53 935 € TTC

- Terrain lot n°9 - Vente à Mr et Mme PELTIER pour un prix de 36 955 € TTC

- Terrain lot n°10 - Vente à Mr et Mme PELTIER pour un prix de 35 625 € TTC

- Terrain lot n°11 - Compromis de vente et vente à Mr et Mme CHOTON

- Terrain lot n°12 - Vente à Mr DARGOUGE et à Mme PASQUEREAU pour un prix de 60 260 € TTC

- Terrain lot n°13 - Vente à Mr JANIN Florian pour un prix de 67 850 € TTC

5 / BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Comptes de gestion 2020 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	-	- 78 €	- 78 €
Investissement	10 000 €	- 4 560 €	5 440 €
TOTAL	10 000 €	- 4 638 €	5 362 €

Comptes administratifs 2020 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

		DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	78 €	-	- 78 €
	Investissement	9 560 €	5 000 €	-4 560 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	10 000 €	5 440 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	-	-	- 78 €
	Investissement	-	-	5 440 €

Affectation du résultat adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

▪ Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : -78 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : -78 €

▪ Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : -4 560 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 : 5440 €

▪ Affectation du résultat :

Déficit de fonctionnement au D002 « Déficit de fonctionnement reporté » : 78 €
Solde d'exécution section investissement reporté au R001 « Solde d'exécution section d'investissement reporté » : 5440 €.

Budget primitif 2021 adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

Fonctionnement

Dépenses 1 990 €
Recettes 1 990 €

Investissement

Dépenses 74 976 €
Recettes 74 976 €

6/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Détail à consulter sur le site de la commune

7 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

- ACCA (association chasse) : 550€
- Club de l'amitié : 350€
- Centre socioculturel : 4747€
- Comité des fêtes : 250€
- Les lurons festifs : 250€
- Plaisir de l'art : 300€
- U.S.L.D. : 900€
- U.S.B.R. : 250€
- AFN/UNC : 750€
- Polyphonie musique : 1940.08€

8 / PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET NOUVEAU PRET AVEC LA CAISSE D'EPARGNE adoptés à l'unanimité

Le tribunal de Grande Instance a rendu son jugement en date du 10 novembre 2020 concernant le litige apparu à propos de la validité du prêt. Celui-ci annule le prêt de 1 200 000€ à 4.99% sur une durée de 25 ans, ce qui représentait 906 810€ d'intérêts.

La commune est donc redevable du capital restant dû moins les intérêts déjà versés, soit un solde de 743 894.25€.

Il a été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité le protocole transactionnel avec la Caisse d'Epargne qui acte que ce restant dû sera remboursé sur 33 trimestres avec une première annuité de 300 000€. Ces 300 000€ se composent des intérêts provisionnés, complétés par une partie de l'excédent de 2020. La fin du prêt sera donc au 15/04/2029, les intérêts s'élèveront donc à 26 097.43€ au taux de 1.40%.

9 / CREATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE EN REGIE adopté à l'unanimité

Le service de restauration scolaire est actuellement sous gestion associative de l'OGEC. Ce service représente une charge importante de suivi et d'organisation pour des parents bénévoles.

En conséquence, la commune a souhaité assurer la gestion de ce service public facultatif en régie. L'ensemble des acteurs est associé à ce projet. L'objectif de cette démarche est de mettre en place un projet en adéquation avec le PEDT et d'améliorer la qualité des repas par l'apport de produits locaux.

A compter de la rentrée 2021, soit le lundi 30 août, la commune reprendra la gestion de la restauration. La proposition de la société API Restauration a été retenue pour l'élaboration des repas. L'organisation pour les parents restera inchangée.



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE SITE DE LA MAIRIE
« LAREMAUDIÈRE.FR »

La bibliothèque a réouvert ses portes depuis le 21 avril



ZOOM sur les élections régionales et départementales 2021

QUAND ?

Les 20 et 27 juin prochains

QUI DOIT S'INSCRIRE ?

▪ Nouvelles inscriptions

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces deux situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

▪ En cas de déménagement

Si vous êtes nouvel habitant, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. En cas de changement d'adresse, vous devez en informer la mairie pour être certain de recevoir la propagande électorale.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

En vous présentant en mairie. Vous devrez fournir une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et mentionnant votre nom et le formulaire cerfa n° 12669*02 (disponible en mairie).

Un fois l'inscription effectuée, votre carte électorale sera envoyée par courrier à votre domicile, au plus tard 3 jours avant le scrutin.

QUAND S'INSCRIRE ?

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur la liste électorale en prévision de ce prochain scrutin et ce jusqu'au 07 mai 2021. Au-delà de cette date, votre inscription sera prise en compte mais vous ne pourrez pas prendre part au scrutin de juin 2021.

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE ÉLECTORALE ?

Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales, la dernière carte d'électeur reçue est toujours valable.

Pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales après le 16 mars 2021, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse de l'inscription.

Centre Socioculturel Loire Divatte

DIMANCHE ENTRE PARENT'AISE SUR LE THÈME DES SCIENCES DESTINÉ AUX FAMILLES

Dimanche 30 mai, au centre socioculturel Loire-Divatte

La journée sera jalonnée d'ateliers parent-enfant. A l'heure où nous envoyons ces informations, les ateliers ne sont pas encore arrêtés. Mais vous pouvez découvrir le programme sur notre site www.csc-loiredivatte.asso.fr ou sur Facebook.

Tous les ateliers seront GRATUITS sur inscription au 02 40 36 87 76. Les conditions sanitaires seront respectées (mesures d'hygiène, distanciation).

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Du fait de la pandémie actuelle, les inscriptions aux activités se dérouleront sur rendez-vous comme pour la saison 2020 / 2021.

A partir de mi-mai, vous pourrez consulter le site Internet pour découvrir les activités proposées et les modalités d'inscription.

Tout comme l'an passé, tous les adhérents de cette saison seront prioritaires pour se réinscrire dans leur activité :

- Autour du 20 mai, ils recevront par courriel une information détaillée accompagnée d'une fiche de pré-inscription, à retourner le 10 juin au plus tard.
- Ensuite, ils devront prendre rendez-vous en ligne sur notre site ou nous contacter par téléphone.
- La validation de l'inscription (rendez-vous) se fera entre le 23 août et le 3 septembre. Passé ce délai, ils ne seront plus prioritaires.

Les inscriptions pour les habitants qui souhaitent s'inscrire à une nouvelle activité se dérouleront du samedi 4 au samedi 11 septembre inclus sur rendez-vous pris sur le site ou par téléphone au préalable.

Pour plus d'informations ou suivre l'actualité du centre, n'hésitez pas à visiter notre site www.csc-loiredivatte.asso.fr ou à nous suivre sur Facebook

Chez nos aînés



CHEZ NOS AÎNÉS OFFRE DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET / OU EN SITUATION DE HANDICAP SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE.

A partir du 1^{er} AVRIL 2021, nouvelle Organisation pour Chez nos Aînés :

Présence au bureau à l'espace Mathilde Sauvion, 7 rue Clément Guilbaud à Mouzillon :

Tous les LUNDIS, MARDIS et JEUDIS de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Une permanence à l'espace des Moulins au 3 rue des Moulins au Loroux Bottereau :

Tous les VENDREDIS de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Attention ! Bureau définitivement fermé au 11 rue François Luneau à Vallet.

Job été :

L'ASSOCIATION CHEZ NOS AÎNÉS RECHERCHE UN(E) AUXILIAIRE DE VIE : DÉBUTANT(E) OU DIPLÔMÉ(E) ET/OU EXPÉRIMENTÉ(E) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE.

L'auxiliaire de vie accompagne les personnes âgées et/ou dépendantes dans les actes de la vie quotidienne. Elle a pour tâches : l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas, l'aide à la toilette, les courses. Elle intervient sur la Communauté de communes Sèvre et Loire.

La Mission Locale du Vignoble Nantais Jeunes 16-25 ans



LA MISSION LOCALE DU VIGNOBLE NANTAIS EST PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VIGNOBLE AVEC 5 LIEUX DE PERMANENCES RÉPARTIS SUR LES COMMUNES DE : MONTBERT, LA HAYE FOUASSIÈRE, DIVATTE SUR LOIRE, VALLET ET GORGES.

L'OBJECTIF EST D'APPORTER UN SERVICE DE PROXIMITÉ À TOUS LES JEUNES DU TERRITOIRE DE 16 À 25 ANS.

En venant à la Mission Locale, le jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé en face à face avec un conseiller dédié, qui l'écoute, le conseille, l'oriente dans ses démarches d'insertion et lui propose des offres d'emploi, de participer à des ateliers (recherche d'emploi, CV, logement, santé, coaching...), des informations collectives sur l'apprentissage, des visites d'entreprises, des forums ou d'intégrer le nouveau dispositif la « Garantie Jeunes ». La Mission Locale s'efforce de proposer des actions ou des informations collectives qui favorisent la rencontre et l'échange entre les jeunes du territoire.

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par la continuité du dispositif « Garantie Jeunes », ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans dont le leitmotiv est L'emploi d'Abord !

La « Garantie Jeunes » repose sur un contrat d'engagement réciproque entre le jeune et la Mission Locale pendant une durée de 1 an. Ainsi, après plusieurs semaines en collectif avec d'autres jeunes du territoire, le jeune poursuit son parcours vers l'emploi tout en conservant un accompagnement individuel renforcé par des entretiens réguliers avec son conseiller référent. Une allocation financière durant le dispositif peut être allouée au jeune en fonction de ses ressources.


En 2020, la Mission Locale a suivi plus de 1000 jeunes sur l'ensemble du territoire dont 500 nouveaux jeunes.

LA MISSION LOCALE UN ACCOMPAGNEMENT À LA HAUTEUR DES ATTENTES DES JEUNES

Quelques chiffres ...

«Enquête nationale du 15 janvier au 1^{er} mars 2019 des Missions Locales»

- **Plus de 9 jeunes sur 10** sont satisfaits ou très satisfaits de l'accueil par leur Mission Locale
- **Près de 3 jeunes sur 4** déclarent avoir pris confiance en eux, en venant à la Mission Locale
- **1 jeune sur 2** vient à la Mission Locale grâce au bouche à oreille
- **Près de 8 jeunes sur 10** conseillent à leurs ami(e)s de contacter la Mission Locale
- **9 jeunes sur 10** qualifient leur relation avec leur conseiller référent très positive

Retrouvez toutes nos actualités sur le site de la Mission Locale
« missionlocalevignoblenantais.fr » ou sur notre page Facebook 
Inscription à la Mission Locale au 02.40.36.09.13
3 Place Maurice Renoul – 44190 GORGES



CULTURE

ÉCOLE DE MUSIQUE

LES INSCRIPTIONS, C'EST MAINTENANT !

ENVIE DE FAIRE DE LA MUSIQUE, APPRENDRE UN INSTRUMENT, SE PERFECTIONNER, CHANTER ? C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE.

A partir du mois de mai, les usagers du territoire sont invités à s'inscrire en ligne à l'école de musique Sèvre & Loire.

- Si vous ou votre enfant êtes déjà inscrit à l'école de musique : le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site de la communauté de communes AVANT LE 17 MAI
- Si vous ou votre enfant n'êtes pas encore inscrit à l'école de musique : le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur le site AVANT LE 31 MAI



RENSEIGNEMENTS : 02 51 71 52 28
 musique@cc-sevreloire.fr | Pôle Musical Loire - 18 boulevard Pasteur - 44450 Divatte-sur-Loire | Pôle Musical Sèvre - Espace culturel Le Champilambart - route d'Ancenis - 44330 Vallet

INSCRIPTION EN LIGNE SUR

<https://interco.cc-sevreloire.fr/rubrique/ecole-de-musique/>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PETITES VILLES DE DEMAIN

LE 30 MARS A EU LIEU LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN,

en présence de Sophie ERRANTE, Députée, Laurent DEJOIE, Conseiller Régional, Pascal OTHÉGUY, Secrétaire Général de la Préfecture de Loire-Atlantique, Christelle BRAUD, Présidente de la Communauté de communes Sèvre & Loire, Emmanuel RIVERY, Maire du Loroux-Bottereau & Jérôme Marchais, Maire de Vallet.



C'EST QUOI LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ?

Le dispositif, petites villes de demain est un programme national sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs. Il s'adresse à des communes de moins de 20 000 habitants qui jouent un rôle de centralité, du fait des services qu'elles accueillent. Ont été fléchées sur notre territoire les villes du Loroux-Bottereau et de Vallet. "Petites villes de demain" va de l'aide au maintien des commerces à l'amélioration de la qualité de l'habitat, en passant à la mise en valeur du patrimoine. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Il doit permettre de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques. La CCSL souhaite aller plus loin dans cette démarche et élargir sa réflexion à toutes les communes de son territoire.

Pour en savoir : <https://interco.cc-sevreloire.fr>



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
 en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

SOLIDARITÉ

RECRUTEMENT

AUXILIAIRE DE VIE

DÉCOUVREZ L'ANNONCE SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, VOUS Y RETROUVerez AUSSI D'AUTRES OFFRES D'EMPLOI

Vous êtes étudiant(e) et vous cherchez un job d'été ? La CCSL recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap. Candidatures par mail avant le 15 mai à rh@cc-sevreloire.

RENSEIGNEMENTS : 02 51 71 92 20

LE SSIAD ET LE SAAD, VOUS CONNAISSEZ ? POUR ACCOMPAGNER LES PLUS DÉMUNIS AU QUOTIDIEN

- **Le SSIAD, c'est le Service de Soins Infirmiers A Domicile.** Il permet le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap en prodiguant des surveillances, des soins d'hygiène et des missions de coordinations entre les partenaires intervenants à domicile. Les prestations sont assurées par des aides-soignantes et des infirmières.
- **Le SAAD, c'est le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.** Il apporte une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne (entretien du logement et du linge, courses, repas ...), aide au répis (sortie, jeux de stimulation...) et également pour des accompagnements aux soins d'hygiène (hors soins médicaux). Les prestations sont assurées par des auxiliaires de vie sociale.

DÉCOUVREZ L'INTERVIEW :

<https://interco.cc-sevreloire.fr/interview-cest-quoi-le-ssiad-et-le-saad-sevre-loire/>

ELECTIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UN VOTE A LA CCSL, SUITE À L'ÉLECTION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE AU PALLET

LORS DE SA SÉANCE DU 17 MARS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A PROCÉDÉ À UN RÉÉLECTION DES ÉLUS PALLETAIS.

Le 14 février, de nouvelles élections municipales au Pallet étaient organisées suite à la démission de plus du tiers du conseil municipal. Ainsi, la Communauté de communes Sèvre & Loire a dû réélire les représentants du Pallet.



Xavier RINEAU, adjoint au Maire au Pallet, a été réélu en tant que 9^e Vice-président, en charge des déchets et est à nouveau membre du bureau communautaire. Ont été également désignés les représentants du Pallet, au sein des commissions de la CCSL et des instances extérieures et partenariales. Le 15 février dernier, le

nouveau Maire du Pallet, Joël BARAUD, a donné sa démission de conseiller communautaire, il a donc été remplacé par Xavier RINEAU en tant que conseiller communautaire. Joël BARAUD, n'étant pas conseiller communautaire, il ne peut participer au bureau communautaire. Dans ce cas, la loi a instauré la mise en place d'une conférence des maires pour échanger sur les grandes orientations communautaires.

Pour en savoir : <https://interco.cc-sevreloire.fr>

ÉVÈNEMENT PARENTALITÉ

PARENTS SÉPARÉS, VENEZ ÉCHANGER ?

UN ESPACE POUR ÉCHANGER SUR SA SITUATION, TROUVER DES SOLUTIONS ET ÊTRE APAISÉ.

En partenariat avec la CAF de Loire-Atlantique, les professionnels du territoire vous proposent un temps d'échange mensuel.

Noter dans votre agenda :

- samedi 17 avril de 10h à 12h
- mercredi 26 mai de 19h à 21h
- samedi 19 juin de 10h à 12h

RENSEIGNEMENTS, LIEU ET RÉSERVATION :

<https://enfance.cc-sevreloire.fr/2021/02/06/parents-vous-vivez-ou-avez-vecu-une-separation/>

Regard sur nos villages

LA HAUTE-GAGNERIE, LA COLINERIE (3^{ÈME} PARTIE)

DISTILLATEUR ET BOUILLEUR DE CRU

Dans son livre «Le buveur du XIX^e siècle» (1990, Albin Michel), Didier Nourrisson explique que «l'art distillatoire est pratiqué de longue date par les alchimistes grecs, égyptiens et certainement aussi par les alchimistes chinois et peut-être indiens... Le premier appareil à distiller connu remonte au III^e siècle et fut conçu par les Chrétiens Coptes d'Alexandrie. Le procédé est passé, vers le VIII^e-IX^e siècle, aux mains des arabes qui s'en servaient pour extraire entre autres l'essence de térébenthine et préparer l'eau de rose.»

Le principe de fonctionnement de l'alambic repose sur quatre parties :

1. Le corps ou chaudière, dans laquelle se trouvent les liquides à distiller, est chauffé directement sur un foyer ou sert de bain-marie
2. Le chapiteau recouvre la chaudière et est muni d'un tube conique dans lequel les vapeurs vont s'élever.
3. Le col de cygne, tube primitivement conique et en arc de cercle (d'où le nom) puis cylindrique et rectiligne sur les appareils plus modernes, qui amène les vapeurs dans le condenseur.
4. Le serpentín ou condenseur, tube en hélice à axe vertical sur les parois duquel les vapeurs se condensent par l'effet du refroidissement dû au liquide circulant autour.

On y sépare les produits de distillation : les produits de tête, d'une saveur et odeur «piquante» (contenant une plus grande proportion d'acétate d'éthyle, d'acétone et d'acétaldéhyde), et les produits de fin de distillation où sont concentrés les alcools plus lourds que l'éthanol. Le premier alambic de Pierre fonctionnait au bois de type similaire à celui exposé actuellement au musée du vignoble Nantais au Pallet. Il fut remplacé en 1974 par Léon avec un bruleur fioul dont la capacité de production doubla (voir photo). Léon bouillait principalement la lie du vin que lui apportaient ses clients exploitants, on recensait à la Remaudière en 1950, 93 exploitations agricoles. Il n'en restait que 31 en 1991 et tous les agriculteurs



avaient leurs parcelles de vigne pour leur consommation personnelle et aussi pour la vente auprès d'un négociant via un courtier. Il sortait 16,66 litres d'une eau de vie à 60° par ayant droit pour être conforme à la législation.

Ce privilège de bouilleur de cru remonte à Napoléon lorsqu'il accorda un privilège d'exonération de taxes pour la distillation de 10 litres d'alcool pur à 100° ou pour 20 litres d'alcool à 50° pour ses grognards. En France, toute personne propriétaire d'une parcelle ayant la dénomination de verger ou de vigne sur le registre du cadastre peut distiller les produits issus de cette parcelle (fruits, cidre, vin, marc). Il peut également donner procuration à quelqu'un qui distillera ainsi en son nom. Ce privilège fut héréditaire jusqu'en 1960, où, pour tenter de limiter le fléau de l'alcoolisme dans les campagnes mais aussi sous la pression des lobbies de grands importateurs d'alcool fort ou des producteurs français, le législateur en interdit la transmission entre générations ; seul le conjoint survivant pouvait en user jusqu'à sa propre mort, mais plus aucun descendant. Mais le sujet donna lieu à l'Assemblée Nationale à des débats houleux. Dès lors, les bouilleurs de cru non titulaires du privilège pouvaient faire fabriquer leur alcool par le distillateur mais devaient verser une taxe fiscale au Trésor public.

Bien que la distillation des lies de vin fût sa principale activité, les eaux de vie de fruits étaient plus marginales, mais exigeaient une préparation rigoureuse : les fruits devaient être cueillis au meilleur de leur maturité, passés au fouloir et mis en fûts. Le pH du jus de fruit est naturellement aux alentours de 3,2. La fermentation commençait au bout de quelques jours. Ce sont les levures qui se trouvent sur la peau des fruits qui vont transformer leur sucre en éthanol. La fermentation est dite anaérobie (sans oxygène). Elle dure quelques semaines (en fonction de la température et de la quantité de sucre et de levures).

Là encore la lune conditionnait le distillateur pour les fruits à pépins, c'est le cas de la vigne et de ses résidus, le marc et la lie. Pour obtenir une meilleure qualité il fallait plutôt distiller en lune croissante, de la nouvelle lune à la pleine lune alors que pour les fruits à noyaux, c'était en lune descendante. L'eau de vie récoltée était mise à vieillir, en « Dame Jeanne » (bonbonnes de verre) dans les greniers. Les écarts de température assuraient un bon vieillissement : la chaleur enlève l'ardeur, le froid concentre les arômes et les affine.

J.P. descendant de Bordier